

MOT DU PRÉSIDENT



Enfin le temps des vacances est arrivé! Lors de notre mouvement de personnel, plus de 75 personnes se sont déplacées avec le résultat que 5 salariés réguliers se retrouve en mise à pied. La commission scolaire nous a confirmés qu'il s'agissait de la dernière phase d'harmonisation au niveau des secteurs. Il est clair que la tâche à accomplir sera difficile, mais cela incombe aux employeurs car ce sont eux qui prennent les décisions d'abolir les postes, donc 'a eux d'assumer l'odieux des résultats. De plus vous avez remarqué que treize nouveaux postes avaient été affichées, ce qui permettra a nos réguliers en mise à pied d'obtenir un poste. Présentement les négociations locales vont bon train par voie de médiation. Quelle sera le résultat? Nul ne peut le prédire. De toute façon, vous aurez la décision finale. Lors de notre retour de vacances, nous aurons une assemblée générale afin de nous permettre de modifier nos statuts et de procéder à des élections. Donc il serait important que vous participiez à cette assemblée, qui sera d'une extrême importance pour le présent et le futur. Sur ce, je vous souhaite de bonnes vacances.

Claude Bélanger

Date limite

Si vous avez l'intention de nous faire parvenir des informations, histoires, faits cocasses ou autres, la date limite pour le prochain journal est le 5 septembre 2002. Nous vous remercions à l'avance de participer à la réalisation de votre journal syndical.

Dans ce numéro :

Mot du président	1
Griefs	2
Commentaires	2
Amiante	3
Travail en hauteur	4
Rencontre des temporaires	5
Négo 2002	5
Carte de membres	5
Mouvement du personnel	5
Appui aux travailleurs de GM	6

L'INFO 1208

L'info 1208 est publié par le syndicat des ouvriers, ouvrières de la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

SCFP local 1208



Comment fait-on?

Le syndicat est là pour vous aider à faire reconnaître et respecter vos droits.

Procédure

La procédure à suivre est très simple. Vous la retrouvez de façon détaillée aux articles 9– 1.00 (procédure de grief) ux pages 121 et 122 de votre convention collective. Rien de nouveau, me direz-vous!

Que les autres le fassent pour moi

Il existe encore une mentalité bizarre par laquelle certains croient qu'il revient à d'autres de faire la demande pour eux.

Critiquer autrui, critiquer son syndicat, cela est beaucoup plus facile que de prendre position en déposant un grief. Cela est aussi beaucoup moins incriminant vis-à-vis du patron ou de vos délégués.

Votre section locale 1208 des ouvriers et ouvrières de la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys est toujours à l'écoute de vos commentaires et suggestions.

Que ce soit pour des améliorations à apporter à la tenue des assemblées générales, à la forme ou au contenu de votre journal L,Info 1208, ou à toute autre facette des activités de votre syndicat, sachez bien que nous sommes là pour vous servir.

Il nous fera donc plaisir de donner suite à toutes vos suggestions et commentaires dans la mesure où elles seront réalisables.

Richard Delisle

EFFECTUER LA PREMIÈRE DÉMARCHE

Nous ne devons pas attendre l'effort d'un autre pour faire corriger une injustice dont nous sommes la victime. Il faut faire le premier geste pour faire rectifier une situation en communiquant expressément avec votre représentant syndical, si il y a lieu celui-ci déposera un grief qui exprimera cette mécontentement. Le syndicat peut ensuite faire toutes les démarches juridique pour faire respecter vos droits et ceux qui sont collectifs.

N'acceptez pas de subir une injustice. Demandez-vous plutôt si l'employeur mérite votre respect si lui-même ne vous respecte pas. N'oubliez jamais que la convention collective a été signée par les deux parties et que ceux-ci doit la respectée.

Procédures de grief

Lorsque naît un grief concernant l'application ou l'interprétation de la convention collective, la personne salarié accompagné de l'agent de grief soumet un grief par écrit à l'employeur, dans les 30 jours ouvrable du fait dont le grief découle ou de sa reconnaissance dont la preuve vous incombe. Donc nous vous conseillons de toujours agir rapidement et de contacter votre agent de grief dans les plus brefs délais.



Luc Charbonneau, agent de grief

AMIANTE ?

Suite à nos revendications, la commission scolaire a fourni à tous les travailleurs une formation préventive pour sensibiliser chacun et chacune qui travaille à l'intérieur d'établissement susceptible de contenir des **flocages d'amiante**, des produits pouvant contenir des **fibres d'amiante**.

Présentement, tous nos membres sont sensés avoir suivi le cours. Donc ceux et celles qui n'auraient pas eu l'occasion de suivre cette formation, veuillez aviser vos responsables en santé et sécurité.

Si dans vos tâches quotidiennes vous croyez être en contact avec des poussières de fibre d'amiante, vous **devez vous protéger avec des moyens de protection individuelle (masque respiratoire HÉPA)**. Vous devez le demander à votre supérieur immédiat, qui est dans l'obligation de vous les fournir ..

Si vous croyez être exposé à des poussières d'amiante et que votre supérieur vous refuse de vous donner des équipements de protection **individuelle** et lorsqu'il y a des motifs raisonnables de croire que le travail à faire vous exposerait, vous ou une autre personne, à un danger qui pourrait affecter votre santé ou votre sécurité, vous êtes en droit de vous prévaloir de votre droit de refus de travail **Selon l'article 12, de la loi sur la santé et la sécurité du travail du Québec** .

Plusieurs établissements sont renommés pour contenir **des flocages d'amiante** et les salles des fournaies jusqu'à preuve du contraire, contiennent **des isolants d'amiante** .

Lorsque vous constatez des situations à risque, veuillez aviser vos responsables syndicaux par écrit en décrivant :

1. Le nom de l'établissement.
2. L'endroit où il y a eu des travaux (ex: réparation de fournaies sans procédure sécuritaire de travail, pour éviter que les fibres se propagent dans l'air de votre lieu de travail.)
3. Le nom de l'entrepreneur qui a fait le travail.
4. La date des travaux
5. Vos coordonnées pour vous rejoindre

Agir dans les plus brefs délais consiste à prévenir la santé des occupants de l'établissement qui y travaillent .

Ci-joint avec le journal, un dépliant qui traite du refus de travail et de son application .



Pierre Degray

Bonne vacances!



Normand Poirier

Travail en hauteur: DANGER !

Période estivale et vacances = grand ménage et travaux lourds.

Nous vous demandons de porter une attention particulière lorsque vous devez travailler en hauteur, car depuis le début de l'année scolaire, nous constatons que plusieurs travailleurs, (euses) ont subi des chutes lors de travaux en hauteur.

Deux travailleurs ont subi de graves blessures.

Un travailleur de l'atelier ouest est tombé d'une échelle défectueuse en plusieurs points. Le travailleur a subi une fracture grave du coude nécessitant une intervention chirurgicale majeure pour rebâtir l'articulation avec des tiges de métal et des vis ainsi que plusieurs points de suture et ecchymoses.

Un travailleur aide de métier de l'atelier nord a subi une chute d'un escabeau. Lui aussi a subi une fracture ouverte du coude, qui a nécessité pour lui aussi une intervention chirurgicale majeure pour rebâtir l'articulation.

Nous constatons que plusieurs escabeaux, échelles, nacelles, magie russe et échelles fixes au bâtiment sont défectueux et dangereux.

Depuis la fusion, nous demandons à la commission scolaire de faire la vérification de tous ces équipements, d'en faire un inventaire et d'en faire un registre de maintenance annuelle. L'âge des équipements a très probablement l'âge de l'établissement, qui souvent dépasse les 25 ans.

Soyez vigilants avec ces équipements.

- 1 Les haubans de rétention doivent être en bon état: pas de lousse dans les rivets.
- 2 Les pattes doivent être munies de pattes de caoutchouc adhérentes.
- 3 La structure même de l'escabeau ou l'échelle ne doit pas être chambranlante.
- 4 Si l'équipement est défectueux, veuillez aviser votre supérieur immédiatement et votre syndicat par écrit, le plus clairement possible.

Si vous n'êtes pas à l'aise de grimper, vous pouvez demander de l'aide à un autre travailleur.

Avant de monter, vérifier minutieusement votre équipement.

Si votre équipement est défectueux, vous ne devez en aucun cas tenter de le réparer vous-même. Ces équipements doivent être réparés par des ouvriers accrédités et formés à cette tâche. Les pièces ne peuvent être substituées, il faut que ce soit des pièces originales.

-----couper

Veuillez énumérer le nombre d'équipements dans votre établissement.

École _____ # _____ votre nom _____ tél: pour vous joindre(_____)
nombre() escabeaux hauteur () pieds (état) bon moyen défectueux encercle
nombre() échelles hauteur () pieds (état) bon moyen défectueux
nombre() nacelles hauteur () pieds (état) bon moyen défectueux
nombre() échelles fixes hauteur () pieds (état) bon moyen défectueux
autres équipements: spécifiez _____

Merci de votre collaboration habituelle

Confrères et consœurs

Notre convention collective : notre devoir

Bientôt notre convention collective sera à terme. Le CPSS a pour mandat de nous négocier une nouvelle entente qui, je l'espère, plaira à tous les membres.

Par conséquent, vous devez remplir et retourner le formulaire de consultation négo 2002 que nous vous avons fait parvenir il y a quelques semaines déjà. De plus, votre présence aux assemblées générales va vous permettre de connaître l'évolution et le cheminement des négociations. Cela concerne chacun d'entre nous, car c'est la responsabilité du syndicat de voir à assurer un avenir meilleur. Et c'est vous qui formez le syndicat.

Pour cela, il est de votre devoir de suivre le déroulement et de participer aux débats lors de ces réunions. Il y va du bien-être de tous les membres pour les années à venir.

Richard Delisle

Vous devez obligatoirement présenter votre carte de membre pour voter lors des assemblées générales. Si vous n'avez pas votre carte de membre appelez au bureau du syndicat, il nous fera plaisir de vous la faire parvenir.

Richard Delisle

Rencontre des temporaires

C'est le 8 mai dernier qu'a eu lieu la rencontre d'informations pour les membres salariés temporaires de notre section locale.

Cette rencontre a permis à ces membres de prendre connaissance de l'entente intervenue entre la section locale 1208 et l'employeur sur la liste de priorité d'emploi.



OÙ SOMMES-NOUS?

Gonzalez Tulio
Larocque Jean-Noel
Fitzgerald Robert
Picard Michel
Trani Giovanni
Berthiaume Raymond
Laniel Roger
Marholz Erwin
Guérard Stéphane
Castonguay Hermel
Brisebois Raymond
Arsenault Fernand
Denis Rolland
Quesnel Francis
Beaudry Jacques
Bédard Bernard
Bérubé Jean-Pierre
Brassard Claude
Lalonde Michel
Montpetit René

C.E.A. Outremont 100% soir
Siège social 100% soir
C.E.A. Jeanne Sauvé 100% soir
C.E.A. Clément 100% soir
C.E.A. Outremont classe II
C.F.P. Émile-Legault/ C.I.A. St-Laurent
John F. Kennedy 100% soir
St-Rémi 25%/ Émille Nélligan 75% soir
Secondaire des Sources OEII 100% soir
Jacques Bizard/ Jonathan Wilson soir
St-Louis/ St-Luc soir
Harfang-des-Neiges Lauzon/Gouin Perce Neige soir
Félix-Leclerc 50% Lalande 50% soir
Pointe-Claire primaire 70%/ Beaconsfield 30% soir
Notre-Dame-de-la Garde 100% jour
Victor-Thérien 80%/ Jardins-des-St-Anges 20% soir
N.D. Sept-Douleurs 50%/ Collège St-Louis 50% soir
Chanoine-Théorêt 50%/ Multi Service 50% soir
St-Catherine Labouré 50%/ Martin Bélanger 50% soir
Des-Rapides-de-Lachine 100% jour

Syndicat des ouvriers, ouvrières
de la commission scolaire
Marguerite-Bourgeoys



Pour rejoindre la rédaction:

Richard Delisle
CIAVL Pavillon LaSalle # 401
Téléphone: 362-1125
Télécopieur: 362-0728
Messagerie: 614-6820
Courriel: richarddelisle@sympatico.ca

ADRESSE ÉLECTRONIQUE
SCFP1208@QC.AIRA.COM

L'INFO1208

Enfin les vacances !

Voici enfin venu le temps des vacances !
Votre exécutif vous souhaite un bel été et
vous invite à la prudence dans toutes vos
activités et tout particulièrement sur les
r o u t e s

Les activités syndicales sont aussi en relâ-
che pour la période estivale (à quelques ex-
ceptions près). Vous pouvez contacter vo-
tre bureau syndical en tout temps et y lais-
ser votre message. Un suivi des appels se-
ra fait car notre mission première est le ser-
vice aux membres.

SITE WEB

<http://www.scfp1208.com>

APPUYONS LES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE GM

Vous retrouverez ci-joint une carte postale à faire parvenir au premier ministre du Canada,
Le Très Honorable Jean Chrétien.

Les travailleurs de Boisbriand ont besoin de votre appui pour obtenir de la part du gouvernement,
une intervention pour la survie de l'usine GM .

Nous vous demandons de faire un effort de mobilisation en signant, et de faire parvenir au gou-
vernement la carte postale qui se poste sans timbre. Ce qui est en jeu, c'est la survie de l'usine et
de nombreux autres emplois dans des industries connexes des Laurentides et de tout le Québec.

LA SURVIE DE L'USINE GM Y CROIRE, C'EST POUVOIR



Nous vous remercions pour votre collaboration.